

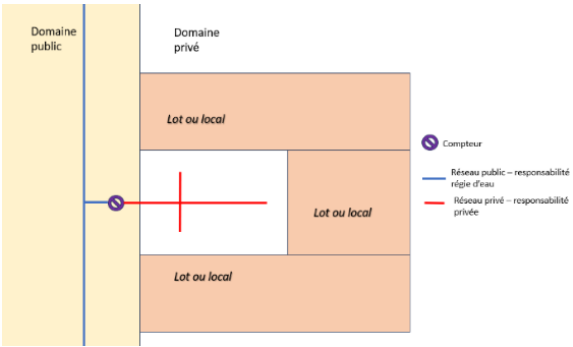
FORMULAIRE DEMANDE DE DEVIS – EAU POTABLE
Relatif à une demande d’Autorisation d’Urbanisme

Cadre Réservé au service
N° d’enregistrement du dossier : _____ PDL : _____

CETTE DEMANDE DOIT ETRE RETOURNEE :
ANNONAY RHONE AGGLO - Régie d’eau potable
Bâtiment Annexe
BP8 – la Lombardière
07 430 DAVEZIEUX
Courriel : regie-eau@annonayrhoneagglo.fr

OBJET DE LA DEMANDE

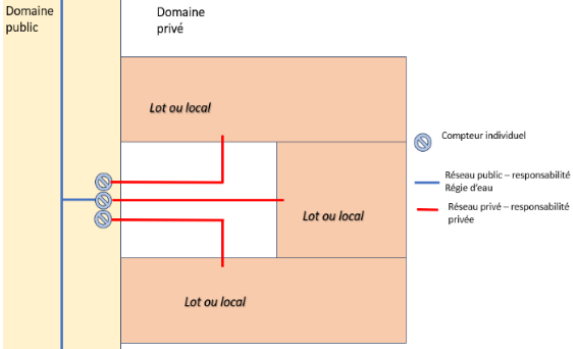
- Raccordement d’un projet individuel : installation d’un compteur individuel.
- Raccordement d’un projet collectif :
 - Installation d’un compteur individuel (Cas N°1) :



Principe : un seul compteur pour alimenter tous les logements.

Facturation : 1 seule facture avec un abonnement et les consommations pour l’ensemble des lots de l’immeuble au gestionnaire du compteur.

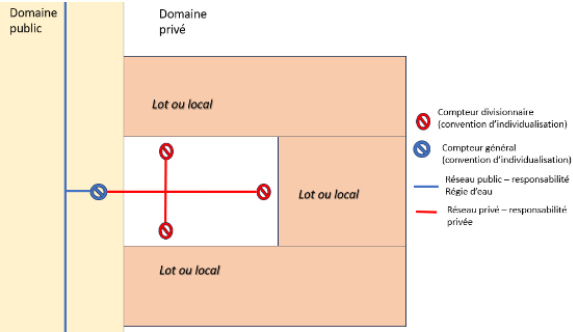
- Installation de plusieurs compteurs individuels (Cas N°2) :



Principe : chaque lot dispose de son propre compteur individuel.

Facturation : 1 facture avec un abonnement et sa consommation par compteur.

- Installation d’un compteur général avec des compteurs divisionnaires (individualisation) (Cas N°3) :



Principe : un compteur général installé en domaine public et les compteurs divisionnaires en domaine privé accessible.

Facturation : 1 facture avec un abonnement et sa consommation par compteur divisionnaire + 1 facture pour le compteur général.

LE DEMANDEUR

Statut du demandeur : Propriétaire Collectivité Lotisseur Locataire Syndic copropriété

Nom (ou Raison sociale) :

Prénom

N° de SIRET (pour les sociétés uniquement) * :

Date et lieu de naissance (pour les particuliers) :

Adresse de correspondance :

Commune Code postal

Téléphone domicile Téléphone portable :

Courriel :

LOCALISATION DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT

Adresse précise de la construction* :

Commune Code postal

Section cadastrale* : Numéro(s) de parcelle(s)* :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES

N° de votre autorisation d'urbanisme (PC/PA/DP) :

Date de dépôt de l'autorisation

Autres aménagements prévus dans le futur (piscine, arrosage, ...) ? Oui Non

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR VOTRE PROJET (pour les cas 2 et 3)

Cas n° 2 : Nombre de compteurs « individuels » souhaités :

Cas n° 3 : Nombre de compteur « divisionnaires » souhaités (hors compteur général) :

Le(s) compteur(s) doit être posé(s) : Ouvert Fermé

Si ouvert, l'abonnement au compteur d'eau est établi au nom du demandeur.

Fait à, **le**

Signature du demandeur

--

**DOCUMENTS A JOINDRE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE
BRANCHEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE – suite Autorisation d'Urbanisme**

PIECES GENERALES OBLIGATOIRES :

- Le présent formulaire rempli et signé ;
- Un plan de situation de la construction (plan cadastral ou plan de la ville) ;
- Le plan de masse et VRD joint à l'autorisation d'urbanisme correspondante (PC, PA) ou en l'absence un schéma de principe du branchement à main levé faisant apparaître au minimum : le bâtiment concerné, les limites de parcelle et le positionnement souhaité pour le regard du compteur d'eau potable ;
- Photocopie de l'arrêté du permis de construire (ou de lotir) ou attestation de dépôt de permis de construire ;
- Joindre une photo avec l'emplacement souhaité pour le regard compteur d'eau potable.

PIECES GENERALES OBLIGATOIRES :

- Attestation simplifiée CERFA N°13948*05 (que vous aurez au préalable téléchargé) complétée si l'habitation a plus de 2 ans.

INFORMATION SUR LA PROCEDURE DE DEMANDE DE REALISATION DE TRAVAUX AU RESEAU D'EAU POTABLE – suite Autorisation d'Urbanisme

PROCEDURE DE DEMANDE DE REALISATION D'UN BRANCHEMENT :

Vous sollicitez, par courrier, à notre point d'accueil ou par mail regie-eau@annonayrhoneagglo.fr une demande de branchement. Après instruction de votre dossier, **sous un délai maximum de 15 jours** :

- ✓ **Si votre dossier est complet**, un agent du service prendra contact avec vous afin de convenir d'un rendez-vous sur place. A la suite de cette visite technique, vous recevrez un devis.
- ✓ **Si votre dossier est incomplet**, vous recevrez un courrier ou mail indiquant les pièces ou documents manquants à renvoyer au service.

Le devis des travaux de branchement vous sera adressé par mail sous un délai de 15 jours après le rendez-vous (sauf particularités).

- ✓ L'exécution des travaux ne débutera que lorsque nous aurons reçu le dossier complet, à savoir :
 - Devis signé avec mention « Bon pour accord » ;
 - Convention d'individualisation signée avec tableau synoptique complété (si vous êtes dans le cas N° 3) ;
 - Formulaire d'abonnement (si le compteur est posé ouvert) ;
 - Acompte de 50% du devis.
- ✓ Si toutes ces conditions sont réunies, le service d'ANNONAY RHONE AGGLO aura la charge de réaliser ou faire réaliser les travaux de branchements sur la partie publique (du réseau au regard compteur d'eau potable), **prévoir un délai d'au minimum 1 mois après réception de votre dossier validé.**

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

Le demandeur s'engage expressément et sans aucune réserve :

- ✓ Dans le cas où la propriété n'est pas directement riveraine du réseau public d'eau potable, à posséder les autorisations de passage et/ou d'usage des canalisations traversant les parcelles privées et la fournir ;
- ✓ A régler le solde du montant du devis des travaux de branchement établi par ANNONAY RHONE AGGLO, à l'issue des travaux ;
- ✓ A contacter la régie de l'Eau pour la souscription du contrat ;
- ✓ A respecter le règlement de Service « Eau potable » en vigueur.